
COMMUNE DE PEYROULES

DELIBERATION N°2020-78

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 Avril 1884.

Séance du 12 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le samedi douze décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de Peyroules, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric CLUET, Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

VOTE
A l'unanimité
POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Présents : Frédéric CLUET, Roger FUNEL, Vanessa SEBASTIANI-MAYFFRE, Claude GUERIN, Dominique DECLERCQ, Éric DUMEZ, André GALFRE, Gérard BOUIX, , Cécile FRIGENZA
Excusées : Lise HAULBERT
Absent : Laurent CARTON
Pouvoir : Lise HAULBERT a donné procuration à Frédéric CLUET
Secrétaire de séance : Mme Cécile FRIGENZA

Objet : *Tarifs de location de la salle polyvalente*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des travaux de la commission des Affaires Culturelles, du Sport et du Tourisme sur les nouveaux tarifs de location de la Salle Polyvalente Gilbert Sauvan qui s'est réuni le 12/09/2020.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Un chèque de caution de 400 € sera demandé à toute location de la salle polyvalente (en cas de dégradation) et un chèque de caution de 100 € sera demandé spécifiquement pour le ménage.

	Personnes résidant à Peyroules	Personnes extérieures à la Commune	Association de la Commune	Association extérieure à la Commune	Gérants de l'Auberge Communale	Association extérieure régulière (Forfait annuel)
Salle	100 €	400 €	Gratuit	100 €	100 €	50 €
Cuisine	50 €	100 €	Gratuit	50 €	50 €	50 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– **Approuve** les nouveaux tarifs de location de la Salle Polyvalente Gilbert Sauvan tels que présenté par Monsieur le Maire,

– **Décide** de mettre en application ces nouveaux tarifs de location de la Salle Polyvalente Gilbert Sauvan à compter du 01 Janvier 2021,

– **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Frédéric CLUET

